Image not found or type unknown

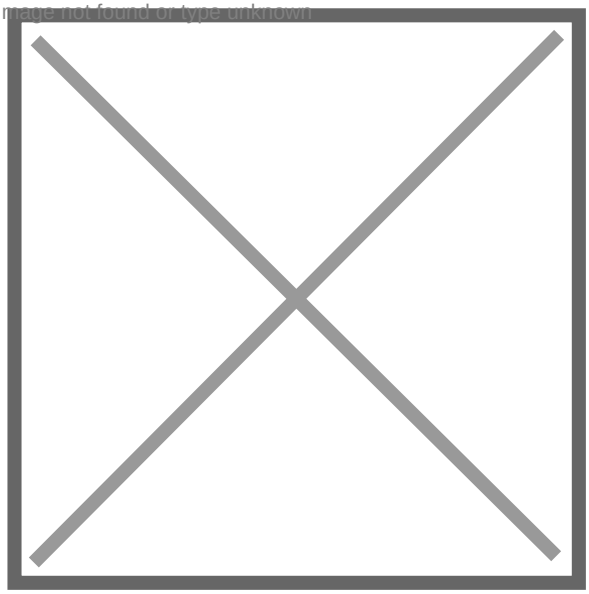

Commande d'une literie relaxante

Par **ruzniecki**, le **30/10/2009** à **13:48**

Bonjour,

Suite à plusieurs relances téléphoniques avec offre de cadeaux, je me suis laissée avoir et je me suis rendue à ce soi-disant magasin qui n'est en fait qu'un entrepôt.
Je ne me suis pas assez méfiée et je me suis laissée embobinée par le vendeur et son directeur. D'un prix de 6100 € il est descendu à 1600 euros car j'étais le grande gagnante d'un chèque de 2000 € plus les remises commerciales. J'aurai du me méfier mais sur le coup je ne me suis pas rendue compte de ce qui m'arrivait et j'ai malheureusement signé le bon de commande. De plus, il voulait me livrer le jour même en soirée.
De retour à la maison, j'ai réalisée que je m'étais sans doute fait avoir. Lorsque les livreurs m'ont appelé pour confirmer, sans doute, mon adresse, je n'ai pas répondu
et cela durant toute la soirée. Comme la commande s'était effectuée un samedi, après avoir repris ce bon de commande et de crédit, j'ai pensé que je pouvais me rétracter car sur ces documents il existait des bons de rétractation. Dès lundi matin, j'ai fait après avoir demandé conseil à la Direction Départementale de la Consommation une lettre recommandée avec AR sur laquelle j'ai précisée qu'il me renvoi le relevé d'identité bancaire et le chèque annulé que je leur avait remis.
Nous sommes vendredi et j'ai reçu l'accusé de réception de ma lettre recommandée ainsi que les pièces comptables que je leur avait laissées.

Le Directeur du magasin m'a recontacté téléphoniquement en me disant qu'il allait me poursuivre en justice, cela est-il possible ? Merci de me répondre.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés